cette opération faite que l'élection de tel ou tel partisan du libre-échange ou purement protectionniste.

Voici les résultats par bureau. Ont été élus :

1er bureau. — MM. Georges Leygues, Babaud-Lacroze, Le Gavrian.

2e bureau. — MM. Turrel, Dupérier de Larsan, Milochau (ce dernier contre M. Philippon, au bénéfice de l'âge).

3e bureau. — MM. Pierre Legrand, Develle, Saint-Germain.

3e bureau. — MM. Brousse, Renauld-Morlière, comte de Maillé.

5e bureau. — MM. Charles Roux, Levéque, Gévelot.

6e bureau. — MM. Sibille, Rathier, Récipon.

7e bureau. — MM. Caze, Georges Berger, Jumel.

8e bureau. — MM. Méline, Mézières, Taillandier.

9e bureau. — MM. Quintas, Martinon, Georges Graux.

10e bureau. — MM. Fargeirol, Siegfried, René Brice.

11e bureau. — MM. Albin Rozet, Delombre, Lechevallier.

LES LIBRE-ÉCHANGISTES

Dans la nouvelle commission il n'y a que trois libre-échangistes qui se sont présentés comme tels, ce sont : MM. Charles Roux, Deloncle et Jumel.

Deux autres membres, MM. Siegfried et Georges Berger, sont d'opinion mitigée tout en penchant pour le libre-échange.

L'ANCIENNE COMMISSION

Quatorze membres de la nouvelle Commission appartenaient à l'ancienne Commission qui a fait voter le tarif douanier actuel. Ce sont : MM. Méline, comte de Maillé, Turrel, Charles Roux, Mézières, Albin Rozet, Georges Graux, Pierre Legrand, Milochau, Dupérier de Larsan, Georges Berger, Fougeirol, Taillandier et Le Gavrian.

L'OPINION DE LA NOUVELLE

D'après ce qui précède, on peut préjuger de l'opinion économique de la nouvelle commission. Elle est protectionniste en très grande majorité et les membres nouveaux qu'elle reçoit n'ont rien changé à l'orientation économique actuelle. A cet égard l'élection de M. Méline est significative, et si on en croit l'opinion de la plupart des commissaires, c'est lui qui sera nommé président.

LA DISCUSSION DANS LES BUREAUX

D'une façon générale la discussion qui a précédé la nomination du commissaire dans chaque bureau est restée sur le terrain des généralités. C'est dire qu'on n'a pas abordé en particulier les questions relatives aux blés et aux vins, par exemple, les deux plus importantes dans l'espèce.

Ainsi M. Leygues, auteur toutefois d'un projet de relèvement sur les blés, a dit dans son bureau qu'il préférait employer *d'abord* les moyens de répression des fraudes et de réglementation des entrepôts.

Cette opinion se retrouve d'ailleurs un peu partout. M. Caze la soutient dans le 7e bureau, M. Gévelot, M. Renault-Morlière, dans le 4e, etc., etc.

C'est la question des entrepôts qui paraît devoir primer tout et passer avant le relèvement immédiat de droit sur les blés. Les partisans de cette dernière mesure sont pour le moment en minorité, bien que beaucoup pensent que si les mesures relatives aux entrepôts, à la législation et à la fraude ne suffisent pas, il faudra recourir à cette surélévation du droit. La moyenne admise dans ce cas paraît flotter dans les environs de 5 francs. Quelques députés, non élus d'ailleurs, tel M. Galpin, sont allés jusqu'à réclamer le droit de 8 fr. Il est à remarquer que ces protectionnistes se déclarent hostiles à l'échelle mobile.

Une nuance est à signaler dans les nouveaux commissaires, c'est une sorte de réserve dans la politique économique actuelle. Nous trouvons cette note chez MM. Siegfried, Brice, Rathier, Berger, etc., etc., qui admettent la possibilité de concéder des traités de commerce aux puissances étrangères en dehors de nos tarifs minimum et maximum, pourvu que ces traités soient favorables à la France.

Quant à la question vinicole, elle compte dans MM. Turrel, Brousse des défenseurs zélés pour le Midi. M. Rathier un des commissaires, fait partie du groupe viticole du Centre. Cette question, pour tout le monde, est pour ainsi dire conçue de celle sur les blés et la protection de l'un ne peut aller sans la protection de l'autre.

On peut dire, en résumé, que la majorité de la Commission est d'avis que les blés et les vins souffrent. Quel remède apporter à la situation. M. Méline, dont la plupart des candidats a été élue, ne se prononce pas. La nouvelle commission recherchera. Mais nous croyons qu'elle opérera avec décision et surtout rapidement de façon à désarmer ou à enrayer la spéculation.

TRAVAUX NÉCRIS

La Commission se réunira demain pour se constituer. Nous avons dit quel est son président probable. Les deux vice-présidents seront vraisemblablement M. le comte de Maillé et M. Mézières.

Le régime des vins

Nous avons parlé en son temps de la proposition de loi de M. Turrel tendant à ramener à 11 degrés le titre légal des vins. La commission d'initiative chargée de l'examen de cette proposition conclut à la prise en considération.

La commission d'initiative a également conclu à la prise en considération de la proposition de loi de M. Cot et de plusieurs de ses collègues tendant à modifier le régime fiscal des liquides fermentés et des matières saccharifères.

Le régime des bières

La commission d'initiative chargée de l'examen de la proposition de M. Pichon sur le régime des bières, proposition dont nous avons donné les dispositions, conclut à la prise en considération.

Les droits sur les blés

M. Caze a déposé une proposition ainsi conçue :

« Provisoirement à dater de la promulgation de la présente loi et jusqu'au vote définitif à intervenir sur les modifications proposées au droit de douane des blés et farine, le ministre des finances est autorisé à percevoir sur les froment, méteil, épeautre et farine étrangers, en outre des droits inscrits au tarif général, un droit supplémentaire égal aux dits droits. »

Le traité avec le Siam

Nous avons annoncé que la Chambre devait nommer aujourd'hui une commission de onze membres chargée de l'examen du traité conclu avec le Siam. Cette commission est composée de MM. de Kerjégu, Dejean, de la Porte, amiral Vallon, Krantz, Laurençon, Deloncle, Lavertujon, Francis Charmes, prince d'Arenberg et Chautemps.

Il ressort des déclarations faites par les commissaires dans leurs bureaux, que la commission est favorable à l'approbation du traité, mais avec réserves expresses au sujet de la question de l'Etat-Tampon et des prétentions de l'Angleterre.

M. Deloncle notamment déclarait qu'à ses yeux le traité est acceptable surtout, parce qu'en nous restituant les territoires de la rive gauche du Mé-Kong, il rend pour ainsi dire impossible la création de l'Etat-Tampon. En outre la discussion devant la Chambre et l'approbation du traité par celle-ci donnera au gouvernement des armes nouvelles pour combattre les prétentions, les exigences et la duplicité de la politique anglaise.

NOUVELLES DU JOUR

Notre marine

Paris, 18 janvier. — Le gouvernement a décidé d'instituer par décret une commission chargée de porter ses investigations sur les armements et les approvisionnements de la marine. Le décret paraîtrait après-demain à l'*Officiel*.

Dans la pensée du gouvernement cette commission serait ainsi composée : MM. Thomson, de Mahy, Lockroy, Gerville-Réache, Brisson, Cavaignac (ancien ministre de la marine), Chautemps, Labat, Félix Faure, de Kerjégu, Abel, députés, MM. Cavinol, Boulanger, Barbey (ancien ministre de la marine), Huguet, Peytral, Delobeau (maire de Brest), Combes, sénateurs; deux membres de la Cour des Comptes : un membre du Conseil d'Etat : sept membres techniques, appartenant à la marine.

La nomination des députés et sénateurs dont nous venons de donner les noms, est subordonnée à leur acceptation.

Paris, 18 janvier. — Voici quels sont les membres de la commission extra-parlementaire chargée de porter ses investigations sur les choses de la marine : MM. Thompson, de Mahy, Lockroy, Gerville-Réache, Brisson, Cavaignac, Chautemps, Labat, Félix Faure, Kerjégu, Abel, députés, Duvineau, Boulanger, Barbry, Delopeau, Peytral, Huguet, Combes, sénateurs, deux membres de la cour des comptes, un membre du conseil d'Etat et sept membres techniques appartenant au ministère de la marine.

Il était assez curieux de connaître l'opinion de M. Lockroy sur la résolution de créer une commission chargée d'une enquête sur la marine.

Une commission du même genre, nous a dit M. Lockroy fut créée il y a une dizaine d'années sur la proposition de M. Lamy. Elle resta 8 mois sans être convoquée, puis un beau jour M. Lamy utilisa les dossiers réunis pour en faire des articles dans la *Revue des Deux-Mondes*. C'est tout le résultat qu'on en obtint. J'ai bien peur qu'il en soit de même avec la nouvelle commission. Dans tous les cas, cela ne me fait pas renoncer à mon interpellation, et cette décision du gouvernement me place au contraire sur un terrain excellent.

Paris, 18 janvier. — Le *Gaulois* prend texte d'une communication adressée de Toulon au *Petit Marseillais*, et signalant l'esprit de dénigrement qui règne dans le corps de l'inspection maritime pour dire que ce sont des inspecteurs de la marine qui ont fourni, à M. Clémenceau, les éléments de sa récente campagne sur les défectuosités des approvisionnements de nos arsenaux.

L'explosion de l' « Equateur »

Paris, 18 janvier. — Interrogé sur l'explosion de l'*Equateur* à Bordeaux, M. Page, secrétaire des Messageries maritimes, a répondu : « Tout permet de croire qu'on se trouve bien en présence d'une explosion de dynamite, mais pour moi la cartouche était renfermée dans un des nombreux colis postaux qui remplissaient la soute ; on a dû vouloir la passer en fraude, pour un attentat; car, si on en avait voulu au paquebot, en plaçant la cartouche à fond de cale, on aurait pu faire couler l'*Equateur* à pic ».

M. Page croit que le colis meurtrier venait de Lisbonne et non de Rio ou de Buenos-Ayres, car dans ce cas l'explosion se serait produite en cours de route.

Bordeaux, 18 janvier. — L'enquête sur l'explosion de l'*Equateur* se poursuit activement.

Jusqu'à ce soir 5 heures, la police a procédé à des recherches minutieuses. A bord du paquebot on a opéré le déblaiement de la partie du navire où s'est produite l'explosion. On n'a trouvé aucun indice sur les causes.

Dans l'amas de débris entassés sur ce point, une partie a été mise sous scellés pour être soumise à une analyse.

D'après les on-dit, les magistrats hésitent entre plusieurs versions au sujet de l'attentat.

D'après ces bruits ce serait un individu venu de Bordeaux sur le vapeur de transbordement qui allait au devant de l'*Equateur* qui aurait placé dans l'entrepôt du paquebot une bombe à renversement. Selon une autre version, l'explosion aurait été déterminée par un colis contenant une nouvelle matière explosible expédiée de l'étranger à un habitant de Bordeaux sans désignation spéciale.

Enfin, d'autres prétendent qu'on se trouve en présence d'un acte « de barratterie». Un expéditeur américain aurait assuré pour une grosse somme et comme contenant des objets de valeur, une caisse contenant de la dynamite, comptant sur une explosion accidentelle qui lui permettait de réaliser de gros bénéfices.

Les investigations du parquet ont porté sur ce point. En attendant, l'émoi est toujours considérable et l'indignation publique ne se calme pas.

Le commissaire central a donné ce matin des instructions très sévères aux divers commissaires de Bordeaux pour qu'une surveillance très active soit exercée sur tous les individus suspects. A 7 heures, aucune arrestation n'avait été opérée.

Les deux matelots blessés vont beaucoup mieux. Les obsèques des deux victimes tuées sur le coup auront lieu demain.

Incendie dans une distillerie à Saint-Ouen Plusieurs blessés

Paris, 18 janvier. — Un incendie, paraissant avoir de grandes proportions, a éclaté, ce soir, dans une distillerie, à St-Ouen. On dit qu'il y a plusieurs blessés. Les détails manquent.

Situation critique au Dahomey

Marseille, 18 janvier. — D'après des nouvelles rapportées par des militaires rapatriés sur le transport le *Rhône*, la situation au Dahomey serait loin d'être brillante : Béhanzin, qu'on avait à tort représenté comme découragé, travaillerait au contraire à reconstituer son armée et il n'y aurait pas plus de 42 kilomètres de territoire de pacifié de Whyda à Abomey.

La situation est critique. Trop souvent, nos soldats tombent dans des embuscades. Le général Dodds, malgré le mauvais état de sa santé, est obligé de retarder son retour en France. La seconde campagne, commencée tardivement, a été contrariée par les pluies, et nous avons de nombreux malades. Il serait cependant nécessaire d'agir avec vigueur. Les négociants réclament une intervention énergique.

Le nouvel évêque d'Orléans

Paris, 18 janvier. — Une agence annonce la nomination de M. l'abbé Felge, vicaire-général de Paris, à l'évêché d'Orléans. Nous ne reproduisons cette information que sous réserves.

Démission de 25 conseillers municipaux à Besançon

Besançon, 18 janvier. — Vingt-cinq conseillers municipaux sur 32 ont donné leur démission sur la demande du maire à la suite d'un conflit avec l'administration des Domaines au sujet d'un projet de démolition partielle des remparts.

Mort de Mgr Chausse

Lyon, 18 janvier. — Mgr Chausse évêque de Comana, (Asie mineure) vicaire apostolique de la côte de Benin (Guinée) est mort au séminaire des missions africaines. Né en 1836, Mgr Chausse appartenait aux missions de la côte occidentale d'Afrique depuis 1871.

La poursuite contre les bandits en Algérie

Alger, 18 janvier. — Tandis qu'on instruit le procès du célèbre bandit Areski et Pachur, la poursuite des bandits continue dans la Kabylie; le nombre des bandits tués ou blessés, jusqu'à présent, s'élève à quarante-deux.

Le krack de la Banque générale en Italie

Rome, 18 janvier. — Le tribunal a accordé un moratorium de 6 mois à la Banque générale.

Les « Sans Travail » en Allemagne. — Désordres à Berlin

Berlin, 18 janvier. — La réunion des Sans-Travail a été empêchée par la police qui a occupé la Brasserie de Friedrichshain. La foule très hostile ayant refusé de circuler, les agents ont dû charger. Des pierres ont été lancées contre la police qui, débordée, a dû demander des renforts à la préfecture. De nombreuses arrestations ont été faites, mais n'ont pu être maintenues.

Etat désespéré du général Gourko

Varsovie, 18 janvier. — L'état du général Gourko s'aggrave d'une façon inquiétante.

L'absorption des aliments paraît ne pas s'effectuer. Le malade est sans connaissance.

Au Conseil de cabinet

Paris, 18 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet sous la présidence de M. Casimir Périer.

LA CONVERSION DU 4 1/2

M. Burdeau a entretenu le conseil des conditions favorables dans lesquelles se poursuit l'opération de la conversion du 4 1/2 0/0

PROJETS DIVERS

Le conseil s'est ensuite occupé du projet de loi relatif aux justices de paix, ainsi que des projets que le gouvernement étudie, dans l'intérêt de l'agriculture et de la viticulture.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Le conseil a décidé de convoquer pour le 18 février, les électeurs des circonscriptions où des députés sont à élire, par suite d'invalidations, décès ou élections au Sénat.

L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE

Les ministres se sont occupés des débats qui vont venir à l'ordre du jour de la Chambre, notamment des mesures à prendre, en faveur de l'agriculture et de la viticulture. Des projets en ce sens sont en préparation et le gouvernement aura l'occasion de s'expliquer à ce sujet, au cours de l'interpellation Turrel sur la crise économique, soit au moment de la présentation du budget de 1895, qui aura lieu dans quinze jours ou trois semaines.

En outre, le gouvernement entrera en rapport, à bref délai, avec la commission des douanes, qui va être nommée aujourd'hui même et, soit devant cette commission, soit devant celle du budget, il fera connaître ses intentions au sujet des dégrèvements d'impôt concernant l'agriculture.

Les élections législatives du 18 février

Paris, 18 janvier. — Les circonscriptions appelées à élire un député le 18 février, en remplacement des députés élus sénateurs ou invalidés, sont les suivantes :

2e de Nice, en remplacement de M. Borriglione; 1re de Marseille, en remplacement de M. Peytral : 1re d'Alais, en remplacement de M. Desmons: 1re de Contances, en remplacement de M. Briens: de Thonon-les-Bains, en remplacement de M. Pollet ; d'Issel, en remplacement de M. Dellestable : de Sisteron, en remplacement de M. D. Hugues, invalidé.

Retour du Dahomey

Marseille, 18 janvier. — Le paquebot le *Rhône*, de retour d'un voyage commercial au Dahomey et au Sénégal, est entré dans le port ce matin, rapatriant trente-cinq soldats de l'infanterie et de l'artillerie de marine.

A Oran, on a débarqué 16 légionnaires; un légionnaire et un Marocain ont succombé pendant la traversée.

Les nouvelles apportées par le *Rhône* confirment que tout est calme au Dahomey.

La conversion du 4 1/2 0/0

L'*Officiel* publie la loi portant autorisation de rembourser ou de convertir en rentes 3 1/2 0/0 les rentes 4 1/2 0/0 inscrites au grand livre, un décret fixant les conditions dans lesquelles sera faite cette opération, et un autre décret relatif au crédit de 3,850,000 fr. ouvert pour couvrir les frais (autres que ceux de trésorerie) qu'elle doit occasionner.

L'amiral Gervais

Paris, 18 janvier. — La *Patrie* dit que le vice-amiral Cervais, chef d'état-major général de la marine, a décidément accepté de prendre, au mois de septembre 1894, le commandement en chef de l'escadre de réserve de la Méditerranée; il aurait déjà désigné lui-même l'officier général qu'il juge apte à le remplacer au ministère.

Les blessés de l'incendie de l'Opéra

Paris, 18 janvier. — A l'issue du conseil, M. le général Mercier, ministre de la guerre, s'est rendu à l'hôpital Saint-Martin, où il a remis la médaille militaire au clairon Goblet, blessé lors de l'incendie des décors de l'Opéra.

Le procès de l' « Omladina »

Prague, 18 janvier. — Les accusés engagent des colloques à haute voix avec leurs camarades libres qui leur apportent des vivres. Ils exigent que l'audience soit interrompue pour pouvoir manger à leur aise.

C'est à peine si le président ose réprimer les excès de langage des prévenus qui invectivent les juges, les assesseurs, les témoins.

Les troubles en Italie et en Sicile

Paris, 18 janvier. — Une agence officieuse public la note suivante :

« Certains journaux italiens représentent la France et les Etats-Unis comme ayant fourni aux émeutiers de Sicile des subsides et des armes. Nous croyons cependant pouvoir affirmer que, dans aucune des instructions ouvertes, au sujet des faits qui se sont passés dans l'île, le procureur général n'a pu relever rien de semblable ou d'approchant. »

C'est accorder beaucoup trop d'importance aux accès de gallophobie des journaux italiens que de leur donner un démenti officieux.

L'affaire des banques en Italie

Rome, 18 janvier. — Un nouveau scandale vient de se produire à Arezzo, à l'occasion de la remise du portefeuille de la banque nationale de Toscane.

A la nouvelle Banque d'Italie on a découvert un déficit important dans le portefeuille et le directeur de la comptabilité, le nommé Carlo Impressari, a été arrêté, sous l'inculpation de faux en écritures et de péculat.

Une curieuse anecdote à Rome

Rome, 18 janvier. — Dans la maison della via Gregoriana, où M. Crispi a son habitation, logé aussi M. Iswolski, chargé d'affaires de Russie près le Saint-Siège.

Le cardinal Rampolla, voulant faire visite à celui ci, se rendit en voiture à la via Gregoriana, et chargea son valet de pied de porter sa carte à M. Iswolski.

Le valet de pied du Cardinal, ayant rencontré sur l'escalier un domestique, lui demanda s'il appartenait à la maison de *M. le ministre*. Sur sa réponse affirmative, il lui remit la carte de visite du Cardinal. Mais comme ce domestique n'appartenait pas à *M. le ministre* Iswolski, mais à *M. le ministre* Crispi, c'est à ce dernier que la carte du Cardinal fut remise.

M. Crispi, ne se doutant pas d'une erreur de domestiques, mais convaincu que le cardinal Rampolla avait voulu lui rendre visite, s'empressa d'envoyer au Vatican son chef de Cabinet pour remettre sa carte de visite au cardinal.

On peut s'imaginer la surprise du secrétaire d'Etat.

La PRÉVENTION des ACCIDENTS du TRAVAIL

Les bons résultats obtenus par les Associations de propriétaires d'appareils à vapeur, chargées de la surveillance, de l'entretien et du perfectionnement de ces appareils, en vue d'assurer la sécurité de marche et d'économie de leur fonctionnement, ont déterminé la création de Sociétés similaires ayant pour mission d'étudier d'une façon générale les moyens de prévenir les accidents du travail et particulièrement d'indiquer aux industriels syndiqués les points dangereux du travail dans leurs usines et les meilleures mesures à prendre pour conjurer tout danger.

Des publications périodiques des Associations contre les accidents du travail portent à la connaissance du public, les nouveaux systèmes et procédés imaginés et appliqués dans le but d'assurer la sécurité du travail. Des concours ouverts sur un programme déterminé permettent d'élucider certains points difficiles et de vulgariser les solutions ingénieuses de problèmes ayant pour objet d'assurer plus complètement la régularité et la sécurité de la marche d'outillages dangereux à manier.

C'est ainsi que des indications générales publiées avec dessins à l'appui, sont adressées aux intéressés par des Associations contre les accidents du travail et permettent, dès aujourd'hui, de trouver immédiatement les meilleurs systèmes à appliquer dans les cas difficiles d'installation mécanique.

L'Association des industriels de France, notamment, qui chaque année prend une nouvelle importance et qui étend aujourd'hui sa surveillance dans 39 départements et sur plus de 160,000 ouvriers, a obtenu, comme elle le signale dans son dernier compte rendu annuel, d'excellents résultats par les travaux de ses ingénieurs et par sa propagande dans les usines.

C'est grâce à elle, que pour les courroies de transmission on a fini par abandonner la pratique ancienne et dangereuse du remontage à la main et qu'on la remplace aujourd'hui par l'emploi des monte-courroies.

Les concours qu'elle a ouverts sur la création d'un bon type de lunette d'atelier a permis de classer au premier rang et de récompenser le type soumis par M. Simmelbauer qui donne à l'ouvrier une protection efficace contre les poussières et éclats de meules, sans échauffer les yeux, sans gêner la vision.

Les extraits de ses notes d'inspection font ressortir un certain nombre de perfectionnements conseillés et appliqués en remplacement d'appareils défectueux, entre autres les nouveaux manchons d'accouplement pour réunir ou séparer à volonté deux parties d'un même arbre de transmission; les nouveaux systèmes d'arrêt rapide de transmission; les dispositions nouvelles pour assurer la sécurité des monte-charges; les crics à manivelle de sûreté, et enfin divers perfectionnements apportés aux manœuvres des fours de fonderies, aux appareils des sucreries, à ceux des peignages et filatures de laine, des tissages mécaniques, etc, etc.

Les industriels peuvent donc tirer grand profit des indications qui leur sont fournies par les associations contre les accidents du travail et il est désirable que le plus grand nombre possible d'adhérents, entrent dans ces associations qui poursuivent avec succès des vues à la fois humanitaires et économiques.

En dehors des données sanctionnées par l'expérience et la pratique des ingénieurs des Associations, de nombreuses publications permettent de poursuivre utilement la prévention des accidents.

C'est ainsi que le Bulletin des Ingénieurs de Liége décrit un indicateur électrique automatique d'échauffement ou de dégagement de chaleur, imaginé par M. J. Goffin.

L'échauffement ou le dégagement de chaleur sont, très souvent, le premier effet d'un vice de construction, le premier indice d'un danger qui peut prendre les plus grandes proportions et qu'il y a le plus grand intérêt à constater le plus tôt possible.

La principale cause de détérioration des machines réside dans l'échauffement des tourillons, glissières, et en général de toutes les pièces frottantes en mouvement. Lorsque les machines sont bien montées et ajustées, un graissage continu, une surveillance stricte peuvent seules conjurer l'échauffement.

Si l'on songe que cet échauffement peut amener la rupture des pièces principales et qu'il nécessite, en tous cas, un arrêt de la machine qui peut avoir les plus désagréables conséquences, telles que la suspension du travail d'une usine pendant un temps plus ou moins prolongé, l'extinction de lumière, si la machine sert à l'éclairage électrique, on comprend qu'il y ait un intérêt majeur à être averti du danger.

C'est à cet effet que M. J. Goffin a imaginé un petit appareil qui, placé en tous les points où il peut se produire des frottements dangereux, avertit instantanément de l'élévation de température.

Cet appareil est basé sur la dilatation du mercure produite par l'échauffement des pièces observées.

Le mercure est au fond d'un petit godet dans lequel pénètrent deux tiges métalliques; l'une plonge dans le mercure; l'autre reste suspendue à une faible distance du niveau supérieur du mercure.

La dilatation relève le niveau du mercure et ferme le circuit électrique passant par les deux tiges et allant par des fils extérieurs actionner une sonnerie placée à portée des surveillants.

Un tableau indicateur semblable à ceux que l'on emploie dans les hôtels fait immédiatement savoir quelle est la partie de la machine qui s'échauffe et permet de conjurer les conséquences graves que pourrait avoir l'échauffement porté à un degré élevé.

Ce petit appareil trouve de nombreuses et utiles application, particulièrement lorsque les transmissions se trouvent hors de vue, sous les planchers ou hors de portée en raison de la hauteur où elles sont placées.

Dans ces deux cas, l'avertissement est d'autant plus utile que l'échauffement des pièces métalliques peut provoquer un incendie, par l'inflammation des planchers ou par celles des poussières qui recouvrent les arbres et coussinets.

L'application de cet appareil a été faite utilement à des steamers américains. Les avertissements portés au maître mécanicien contrôlent efficacement la surveillance des hommes affectés au graissage des machines.

Il y a mieux, on peut utilement employer cet avertisseur dans les magasins à grains, on en place dans chaque compartiment et l'indicateur fait connaître l'échauffement et le point où il s'est produit. En remuant les grains qui commencent à s'échauffer, on conjure tout danger d'incendie.

D'une façon générale, le petit appareil dont nous parlons peut servir à contrôler les variations de température qui se produisent à distance. Il est possible de régler l'appareil de façon à ce que l'avertissement se produise lorsque la température s'élève à un degré déterminé. Il suffit pour cela, de faire varier la distance qui sépare du mercure l'extrémité inférieure de la tige qui atteignant le mercure ferme le circuit électrique.

Les Associations contre les accidents du travail pourront utilement se servir de cet avertisseur dans les cas très nombreux dans les usines, où l'élévation de température correspond à un défaut dans la marche des appareils et de la fabrication ou bien encore, lorsque l'échauffement menace de mettre le feu à des matières combustibles et de produire un incendie. C'est ainsi que l'avertisseur électrique Goffin rentre dans le cadre des appareils imaginés pour la prévention des accidents.

N. H.

Situation météorologique. — Roubaix, 19 janv. — Hauteur barométrique 762 Température
A sept heures du matin 7 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 8 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 7 degrés au-dessus de zéro

LA CONGOLINE guérit de suite les crevasses, les gerçures et toutes les rugosités de la peau.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'élection au Conseil d'arrondissement. — *Avis aux fonctionnaires municipaux.* — L'*Union sociale et patriotique* nous demande l'insertion de la note suivante :

« On nous assure que dans chacune des élections Culine les fonctionnaires municipaux, agents de police, employés d'octroi, etc., eux anciens militaires, sont contraints de prendre part au scrutin et doivent voter pour le désertteur, sous une surveillance exercée par des mouchards collectivistes, à peine de perdre leur emploi.

» Que ces honnêtes fonctionnaires se rassurent, s'ils sont surveillés, l' « Union » surveillera leurs surveillants et la moindre des irrégularités, le moindre fait de pression fera l'objet d'une réclamation annexée au procès-verbal du bureau de vote ou l'acte délictueux se sera produit. »

La candidature de M. J. Hazebrouck et l' « Union Catholique. » — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le Comité Directeur de l'*Union catholique de Roubaix*, tout en estimant justifiée la resolution prise dans sa réunion du 10 courant, a décidé d'appuyer le 21 janvier la candidature au Conseil d'arrondissement de M. Jules Hazebrouck, posée depuis sur le terrain exclusivement patriotique, et engage ses adhérents à voter pour lui.

» En exécution de cette résolution le secrétaire général, — au nom des adhérents, — a remis la souscription de l'*Union catholique* au comité de l' « Union sociale et patriotique. »

Aux électeurs naturalisés. — L'affiche suivante vient d'être placardée dans le Canton-Est :

« *Electeurs naturalisés.*

» La France toujours hospitalière vous a ouvert ses bras; vous êtes devenus Français au même titre que les enfants du Pays !

» Sans doute vous n'avez demandé cette faveur de la naturalisation que parce que vous aimiez la France avec toute l'ardeur qui lui est vouée par les Français dignes de ce nom.

» Ce n'est pas une pensée de haine pour le pays qui vous ouvrait ses portes qui vous a amenés à réclamer un titre dont sont fiers et se glorifient tous ceux qui le possèdent par droit de naissance et par les devoirs qu'ils ont accomplis pour payer la dette qu'ils avaient contractée envers la *Patrie Française*.

» La reconnaissance que vous devez avoir conçue pour le pays qui vous admettait au nombre de ses enfants vous a sans doute fait épouser les sentiments patriotiques que l'on trouve au fond du cœur de tout vrai Français.

» Dans ce cas vous ne pouvez voter pour un homme qui a déserté honteusement en face de l'ennemi :

» Vous les petits-fils des Belges qui ont combattu dans les rangs français au commencement du siècle ; vous les fils, les frères, de ceux qui sont venus nous apporter leur aide vaillante pendant la malheureuse guerre de 1870 ; vous qui peut-être, avez fait vous-mêmes partie de ces valeureux soldats de la légion étrangère, vous avez sans doute gardé les nobles sentiments qui vous faisaient voler au secours de la France alors qu'elle était en danger.

» Vous n'êtes donc pas parmi ceux qui mordent la main qui se tend vers eux.

» Et pour le prouver vous rejetterez bien loin la candidature de la trahison, de la lâcheté, de la désertion honteuse.

» Vous répudierez Culine et voterez pour un Français qui aime comme vous votre pays d'adoption.

» Vous voterez pour le candidat de l'Union Sociale et patriotique.

» *Vous voterez pour Jules Hazebrouck.*»

La candidature Culine au Conseil d'arrondissement. — Jeudi soir, a eu lieu, à l'estaminet du Palais, au Pile, une seconde réunion en faveur de la candidature Culine.

La salle est ornée de nombreux petits drapeaux rouges.

Voici la composition du bureau :

Président d'honneur : Culine ; président effectif, César Vanmullen ; assesseurs : Emile Wattel et Victor Lefebvre, tous les trois conseillers municipaux.

A neuf heures, le citoyen Carrette, maire de Roubaix, expose, en présence de soixante personnes environ, dont deux ou trois citoyennes, le motif de la réunion : c'est la candidature de Culine, candidature qui signifie « amnistie »; rien de plus, rien de moins. L'homme, ce n'est rien; le but, c'est tout.

Le citoyen-maire, après avoir dit que Culine est innocent des massacres de Fourmies, invite les électeurs présents à voter dimanche pour le candidat de l'amnistie; car, dit-il, il faut, une fois de plus, que les Roubaisiens prouvent au gouvernement qu'ils n'ont pas peur de lui.

Le citoyen Delory, membre du parti ouvrier, de Lille, prend ensuite la parole. Il s'adresse aux citoyens et aux citoyennes, et dit que le vote de dimanche ne sera pas seulement une protestation contre la condamnation de Culine, mais il aura surtout pour objet d'exiger des Chambres la libération de « tous les ouvriers emprisonnés parce qu'ils ont défendu leurs droits. »

Il dit que la bourgeoisie est tellement « flanchard » et « froussard » que, lors des obsèques des victimes de Fourmies, la municipalité de cette ville avait demandé à Culine d'y assister avec le drapeau rouge, — pour la protéger contre la foule.

Cependant plus tard, Culine était condamné comme responsable, à six ans de réclusion, mais, ajoute-t-il, devant les protestations des socialistes roubaisiens, le gouvernement a gracié Culine. L'orateur trouve, naturellement, qu'une sixième fois, Culine doit être élu à Roubaix « pour forcer les pouvoirs publics a » rendre à cet homme innocent les droits civiques » dont il est privé ». Il prétend qu'il y a des centaines et des centaines d'ouvriers qui sont dans le même cas que Culine.

L'orateur fait allusion à la « bombe de Vaillant », qu'il appelle « un peu de poudre fulminante » qui a effrayé les députés bourgeois au point de leur faire voter des lois de répression. Il repousse pourtant les théories de Vaillant, car, dit-il « si l'on tue un bourgeois, on ne tue pas la bourgeoisie. »

L'orateur, après avoir prêché la propagande à faire en faveur de Culine, s'écrie : « Le gouvernement a ses gendarmes; faites voir au gouvernement que vous êtes plus fort que lui avec vos bulletins de vote. »

Le citoyen Delory déclare ensuite qu'il avait « oublié » que Culine avait un concurrent. Il raille cette candidature, dont il fait, d'ores et déjà, l'oraison funèbre.

Un ordre du jour proposant la candidature Culine est acclamé à l'unanimité.

La réunion a pris fin un peu avant dix heures.

Les bureaux de vote pour l'élection de dimanche. — Par arrêté préfectoral, les électeurs du Canton-Est de la ville de Roubaix sont répartis pour l'élection du 21 janvier courant, en six bureaux de vote, savoir :

1er bureau, Hôtel-de-Ville, salle des adjudications ; 2e, Ecole de garçons, rue Pierre-de-Roubaix ; 3e, Ecole de garçons, rue Delezenne ; 4e, Ecole de garçons, rue Decrème ; 5e, Ecole de garçons, rue d'Hem; 6e, Ecole de garçons, rue du Moulin.

Mort de M. Ch. Daudet, ancien maire de Roubaix. — M. Charles Daudet, ancien maire de Roubaix, est mort, mercredi, après une douloureuse maladie.

Le défunt avait tenu une place importante dans la gestion des affaires administratives de notre ville.

Il était originaire de la Lozère; il était né, à Marvejols, le 10 mars 1827, avait fait ses études à la Faculté de Nimes, et suivi les cours de la Faculté de droit, à Paris. Rentré chez lui, il se consacra au négoce des tissus. C'est vers 1850, qu'il vint s'installer à Roubaix.

Aux élections municipales du mois de mai 1871, il fut porté sur la liste Jules Derégnaucourt et fut élu au deuxième tour. Aux élections suivantes, jusqu'en 1880, il fut toujours réélu, et devint 1er adjoint sous l'administration de M. Alex. Famechon.

Le 10 mai 1878, M. Ch. Daudet était nommé maire de Roubaix.

C'est lui qui proposa et fit voter l'emprunt de 501,000 francs, pour la construction d'écoles, et le gros emprunt de dix millions, destiné à assurer l'exécution des projets suivants :

Remboursem. d'un emprunt au Crédit foncier	1.356.856
Acquisition des écoles communales	459.000
Amélioration des boulevards de Strasbourg et Beaurepaire	213.000
Création du jardin Barbieux	330.000
Constr. de commissariats et postes de police	100.000
Egout collecteur	1.039.000
Création d'un marché couvert	660.000
Ouverture de la rue de la Gare	2.160.000
Etabliss. de la nouvelle Condition publique	350.000
Etabliss. de l'école rue de Soubise (Turgot)	300.000
Quai de Dunkerque	29.000
Distribution d'eau potable	1.100.000
Achèvement du boulevard de ceinture	320.000
Prolongement des r. des Lignes, St-Antoine, du Château et des Champs	812.000
Etablissement d'un nouveau cimetière	400.000

A cette même époque, M. Daudet avait déjà pensé à la distribution du pain du Bureau de Bienfaisance, dans les locaux des commissariats.

M. Daudet se préoccupait, on le voit, de tout ce qui intéressait notre grande cité.

C'est sous son administration qu'ont été créés les Magasins généraux.

Nous aurions certes plus d'une réserve à faire sur la carrière publique de M. Daudet. Cette intelligence d'élite, qui avait sur tant de points, des vues si nettes et si justes, se laissait parfois emporter par des préventions incompréhensibles, quand il s'agissait de questions touchant au domaine religieux. Mais nous ne ferons que rendre hommage à la vérité en disant que M. Daudet fut un maire intègre et un administrateur remarquable.

Le 4 juin 1880, il adressait sa démission à M. le Préfet, à la suite d'un désaccord avec ses adjoints.

Il avait été nommé officier d'Académie et Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Depuis sa démission, M. Daudet était resté à l'écart des affaires publiques.

Avant de mourir, il a reçu les sacrements de l'Eglise, et il a exprimé le désir d'être enterré avec le plus de simplicité possible; aussi sa famille a-t-elle demandé qu'aucun honneur officiel ne lui soit rendu.

Les funérailles de M. Daudet, auront lieu, samedi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Sépulcre.

Les résultats d'une adjudication. — Jeudi matin, à onze heures, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Joseph Trannoy, assisté de ses collègues MM. Hervé Milbéo et Adolphe Desobry, l'adjudication suivante :

SERVICES MUNICIPAUX. FOURNITURES DE BUREAUX ET IMPRIMÉS. — Cette adjudication a été subdivisée en six lots :

1° *Voirie.* — Montant annuel 2.066 fr. 40. Cautionnement 400 francs. — Trois soumissionnaires : MM. Achille Sénécaut, avec 40 0/0 de rabais; Roussel et Plouvier, avec 16 0/0; L. Wallays et L. Nisse, avec 18.25 0/